

MAIRIE
DE
MOISSEY

39290



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin 2020

L'an deux mille-vingt, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel – BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François – JACQUET Serge - JOUAIN Céline – MAGDELAINE Martial - NICOLIN Sacha – NOUNGA Dany - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe – VEURIOT Stéphanie

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 15 – Présents = 15 – Votants = 15

Convocation : 16/06/2020 – Affichage 30/06/2020

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2020 est approuvé sans observation de la part des membres présents.

FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2020

VU l'état Général n° 1259 COM de notification des bases d'imposition proposé pour 2020 et l'étude détaillée présentée par le Maire qui indique notamment qu'il s'agit de la dernière année de présence de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter comme suit, les taux, sans augmentation par rapport à 2019 :

Taxe d'habitation	0.00 %
Foncier Bâti	14.63 %
Foncier Non Bâti	22.14 %
Cotisation Foncière des Entreprises	0.00 %

Le produit des deux taxes s'élève pour 2020 à **60 145 €** auquel il faudra :

1. retrancher le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie individuelle des ressources (FNGIR) égal à **32 080 €**
2. ajouter les allocations compensatrices, TH, FNB, pour un montant de **10 170 €** et le produit prévisionnel de TH de **37 523 €**

Pour atteindre **une recette totale pour 2020 de 75 758 €**.

BUDGET PRIMITIF 2020 FOYER LOGEMENT DU MONT GUÉRIN - AUGMENTATION DE CERTAINES PRESTATIONS – CRÉATION SUPPRESSION DE PRESTATIONS

Le conseil municipal prend connaissance des divers tarifs appliqués au foyer logement. Le budget 2020 qui est proposé tient compte de quelques augmentations, notamment au niveau des repas : + 5% à compter du 1^{er} août 2020 sur les prestations suivantes :

Repas résident	9.59 €	au lieu de 9.13 €
Repas extérieurs + 65 ans de Moissey	9.59 €	au lieu de 9.13 €
Repas soir	3.68 €	au lieu de 3.50 €
Repas invité	14.70 €	au lieu de 14.00 €
Repas extérieur	10.60 €	au lieu de 10.10 €

A la demande du Directeur du Foyer logement et pour répondre à un besoin exprimé par plusieurs résidents pendant le confinement, le conseil municipal accepte

- de créer au 1er Juillet 2020, les prestations supplémentaires suivantes :

Forfait ménage (4 intervention /mois)	80.00 €
Forfait lavage linge, par lavage	5.00 €
Forfait intervention avec fourniture	12.00 €

- de supprimer à compter de la même date de la prestation chambre d'accueil à 23.35 € par jour, qui n'existe plus.

BUDGET PRIMITIF 2020 – FOYER LOGEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins une abstention, le Budget Primitif 2020 établi pour le Foyer logement de MOISSEY se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement	697 555.85 €
Dépenses d'Investissement	46 099.76 €
Report déficit 2019	27 084.15 €
TOTAL DES DÉPENSES		770 739.76 €
Recettes de fonctionnement	724 640.00 €
Recettes d'Investissement	42 300.00 €
Report Excédent Fonctionnement 2019	0.00 €
Report Excédent Investissement 2019	3 799.76 €
TOTAL DES RECETTES		770 739.76 €

Ce budget, équilibré en dépense et en recette, intègre le déficit cumulé de fonctionnement d'un montant de 27 084.15 € : Il est essentiellement dû au caractère rural de l'établissement, au vieillissement de la population dont le départ pour des structures plus médicalisées libère des logements (6 logements libres à ce jour) sans oublier les nombreux arrêts de travail récurrents qui coûtent très cher à la collectivité.

Le Maire indique qu'une réévaluation des remboursements d'emprunts OPH du foyer logement avec des échéances repoussées à 2029 va permettre de réduire l'annuité d'environ 40 000 € et d'absorber le déficit.

Les dépenses d'entretien du bâtiment sont prélevées au compte Provisions Pour Grosses Réparations (PGR) géré au niveau de l'OPH approvisionné à hauteur d'environ 100 000 € à raison d'un programme de travaux annuel : en 2020, ce devrait-être les terrasses.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes aux services fiscaux qui en retiendront 6 aux postes de commissaires titulaires et 6 suppléants, le Maire étant membre de droit.

MONIN Céline OCLER Christine JOUAIN Jean-Claude RUISSEAUX Robert THOMAS Didier GUILLAUME Benoît BRANS RICHARD Pascale CHIPPEAUX Emeline BERGER Anne Lyse DUBIEF Christophe GENERET Jean-Michel RIVET Bénédicte	LOIGEROT Frédéric TISSOT Jean-Louis MOUCHOT Daniel COSTA Mathieu AUBRIOT Marc BRANS THOMAS Frédéric JACQUET Serge RACINE Benoît VASQUEZ José MIELLE Gilles FRANCIOLI Léo BARBIER Emmanuel
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CRÉATION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire rappelle au conseil municipal l'importance de la présence de commissions communales au sein d'une commune dans le but de créer ou renforcer les liens entre les habitants, constituer une véritable force de propositions, en y associant les personnes de la commune qui souhaitent en faire partie et plusieurs conseillers municipaux par commission, si possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré entérine la création des commissions communales suivantes :

Sports Loisirs culture animation vie associative Benoît RACINE – Martial MAGDELAINE

Céline BERNOUX – Sacha NICOLIN – FRANCIOLI Miléna – Emmanuel BARBIER – Brigitte BOUCHARD – Stéphanie VEURIOT – Tous les Présidents d'Association de la commune

Finances, moyens généraux Benoît RACINE – Céline MONIN

Dany NOUNGA – Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement – Christophe DUBIEF

Aménagement, sécurité, environnement, nouvelles technologies Benoît RACINE – Serge JACQUET

Sacha NICOLIN – François DAUDY – Pascale RICHARD

Communication Informations municipales Benoît RACINE – Martial MAGDELAINE

Dany NOUNGA - Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement – Christine TIGNOLET, secrétaire de Mairie

Commission des jeunes Sacha NICOLIN – Céline MONIN

Commission bois, Affouage Serge JACQUET – Philippe ROUSSELET – François DAUDY

Tous les affouagistes – TISSOT Jean Louis – GENERET Guy

Commission des Aînés Serge JACQUET – Yves ROBINET

Pascale RICHARD – Martial MAGDELAINE – Philippe ROUSSELET

RÉFÉRENTS DE QUARTIERS

Considérant l'existence sur la commune d'un dispositif de vigilance citoyenne concrétisé par un protocole signé le 9 mars 2018 entre le Maire le préfet et le commandant de gendarmerie afin de définir les modalités pratiques de prévention de la délinquance, il convient de désigner des nouveaux référents de quartiers, suite au renouvellement du conseil municipal.

Le Maire et le référent principal sont chargés de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif, le référent de quartier fait le lien entre la municipalité et les forces de l'ordre, les habitants sont invités à adopter les actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre ou au référent des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la désignation de référents de quartiers selon le découpage suivant :

BOUCHARD Brigitte 06 08 99 33 44	Impasse du Château Neuf – Rue de la Tuilerie Allée des Platanes - Haras
NOUNGA Dany 07 82 40 13 59	Rue Basse – Rue de la Gare- Rue des Caseaux jusqu'au carrefour Rue Belle Orange
JACQUET Serge 07 50 91 19 05 <u>RÉFÉRENT PRINCIPAL</u>	Rue du Fort griffon – Rue du Chataignet - Rue des Roches – Rue de Dole côté impair de l'immeuble Davet – Place de la Fontaine – Place de la Fontaine côté Château

OCLER Christine 06 04 52 69 40	Rue de Dole à partir du carrefour d'Auxonne (sauf immeubles DAVET) jusqu'au panneau Allée des Platanes – Rue du Moulin
BARBIER Emmanuel 06 38 39 47 45	Rue de la Serre – Rue du Château d'eau
MAGDELAINE Martial 07 82 41 69 37	Rue de Dole à partir du carrefour d'Auxonne, côté pair et Grande Rue jusqu'au carrefour Prés d'Amont – Impasse des Jardins – Impasse des petits pains – Rue Belle Orange et début Rue des Caseaux – Place de la Fontaine côté Boulangerie
VEURIOT Stéphanie 06 86 10 99 34	Rue des Champs Rouges – Rue de la Scie– Rue d'Auxonne – Impasse du Clos – Impasse du Clos de la Balance
RICHARD Pascale 06 27 36 69 19	Rue de Gray à partir du carrefour Rue des Prés d'Amont – Ruelle du Croupot
MONIN Céline 06 12 99 09 55	Rue du Dieu de Pitié - Rue Haute – Rue Malconsort – Rue de l'Eglise – Place de la Mairie Ruelle de la Licorne
RACINE Benoît 06 51 63 24 73	Rue du Mont Guérin – Foyer logement Rue des Prés d'Amont
DAUDY François 06 76 87 70 72	Rue du Pérousot, Rue du Parc

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE MARCHÉ DU VENDREDI

Le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur la tarification ou non de l'occupation du domaine public par les exposants du marché des producteurs, tous les vendredis à partir de 16 h 30 mn, avec une animation en nocturne par mois.

Il existe un tarif à raison de 3.90 € l'emplacement, soit 50.70 € au trimestre pour 1 occupation par semaine, il est appliqué aux camions pizzas, kebab, tacos, La question qui est posée est l'application à tous du tarif de 3.90 €, à aucun (y compris les camions qui sont facturés à ce jour) ou uniquement aux food truck ambulants. Une discussion s'engage et divers points de vue sont entendus. Le Maire indique que le marché constitue une animation au niveau de la commune et attire des personnes de l'extérieur. Les propositions sont mises au vote et celle qui est retenue est la facturation uniquement aux food truck ambulants.

A cette occasion, il est signalé que le boîtier électrique qui sert au branchement des camions, est trop facilement accessible et peut représenter un danger.

MISE À DISPOSITION PARCELLE ZD 79 AUX LOUVIÈRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre à disposition la parcelle communale ZD 79 au profit Madame MADER Maryline. Cette mise à disposition est faite dans l'état où elle se trouve actuellement et il lui appartient d'en assurer l'entretien, la sécurisation... Une convention précaire à l'euro symbolique sera établie étant précisé que la commune pourra à tout moment mettre fin à cette mise à disposition, par lettre et sans préavis.

ACTE ADMINISTRATIF D'ÉCHANGE

Considérant l'acte authentique d'échange de parcelle nécessaire à l'amélioration de l'accès à la parcelle AB 671 récemment acquise par la commune (ex AB 511) qui sera reçu par le Maire entre les parties suivantes :
De NICOLIN AB 669 = 5 m² à Commune et AB 673 = 177 m² de Commune à NICOLIN issues d'une modification parcellaire en cours d'enregistrement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Sacha NICOLIN, désigne à l'unanimité Christine OCLER, adjointe au Maire, pour représenter la Commune.

Il accepte la différence de superficie échangée qui est largement compensée par l'intérêt que constitue cet échange puisque la parcelle AB 669 permet la création d'un véritable accès à la parcelle communale AB 671.

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE COLLÉGIEN

Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention adressée par Léo PERNIN domicilié Rue du Châtaignet à MOISSEY scolarisé au collège BASTIÉ de DOLE, en vue de participer à un voyage scolaire au Maroc. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 60 € sur la même base que celle votée aux primaires jusqu'à présent.

MAISON FRANCE SERVICES À MOISSEY

Le Maire informe le conseil municipal que la commune de MOISSEY a été officiellement retenue pour accueillir un espace France Services afin de permettre de réaliser un certain nombre de démarches administratives au plus près de son domicile. Dans un courrier du mois d'octobre 2019, il avait fait part au Préfet de la volonté de la commune de s'engager dans ce dispositif et la candidature de MOISSEY a été acceptée.

Une réunion a été organisée en Mairie en présence des services de l'Etat, de la poste d'un représentant du comité de pilotage France Services, de Serge JACQUET et du Maire le 27 mai dernier pour organiser cet accueil prévu à l'automne 2021.

Le but de cette structure sera de renseigner et d'aider tout citoyen y compris ceux qui seraient peu autonomes face à l'outil numérique pour effectuer ses démarches administratives dans plusieurs domaines parmi lesquels : la CAF, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques, les caisses d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, le Pôle emploi et La Poste.

Deux personnes gérées par la commune devront accueillir les usagers et être en capacité de répondre à leurs demandes à raison de 24 heures par semaine, 6 jours sur 7.

Cette Maison France Services sera financée par l'État à hauteur de 30 000 € par an, la Poste à raison de 15 000 € par an et la commune. Des aides supplémentaires pourraient être accordées pour les travaux et l'équipement mobilier. La commune prévoit de l'installer dans le local de la supérette actuellement utilisé par le PFG MAGNO.

Le Maire propose d'organiser une visite de la Maison France Services de BEAUFORT citée en modèle et qui répond à tous les critères exigés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de création d'une maison France Services à MOISSEY.

QUESTIONS DIVERSES

FÊTE DES JEUNES : Le Maire interroge Sacha NICOLIN pour savoir s'il a prévu une animation en juillet. Il répond que sous réserve des conditions sanitaires applicables jusqu'au 10 juillet, il pourrait être envisagé une fête au village organisée par les jeunes, repas pique-nique, concours de pétanque ou autre le 18 juillet si l'association de chasse abandonne le projet qu'elle avait ce jour-là.

DÉLÉGUÉS RÉFÉRENT AU SICTOM : Même si les délégués au conseil syndical du SICTOM sont élus par la communauté d'agglomération, le règlement intérieur du SICTOM demande aux communes de désigner un référent, en plus du Maire : Référent désigné Serge JACQUET

ANIMATION MARCHÉ : En vue de l'animation prévue par les producteurs locaux une fois par mois le vendredi sous forme de soirée festive avec buvette, musique ... Les producteurs demandent une subvention à la commune pour aider à la financer, (entre 100 et 500 € en fonction de l'animation). La première est prévue le 03 juillet prochain. La buvette sera à la charge du foyer rural. Philippe ROUSSELET, Céline MONIN et Serge JACQUET, Brigitte BOUCHARD sont d'accord pour aider Christine OCLER.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réuni le 17 juin 2020, tous les présidents d'association pour connaître les manifestations 2020. Tous ont répondu présents sauf la Chasse. Une idée de forum des associations, peut-être le 28 août, a été évoquée afin que chacune puisse faire connaître et présenter ses activités.

BENNE DÉCHETS VERTS

Le SICTOM sera contacté pour savoir s'il est possible d'en installer une sur la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Dominique TRONCIN